

Michèle PERIER

St Georges de Didonne, le 31/10/07

Monsieur le Président,

Je vous remercie d'avoir bien voulu répondre à la question relative à la demande de synthèse à Royan.

Je ne peux malheureusement que déplorer votre refus.

En effet, compte tenu de l'importance du projet, il paraît surprenant que la ville de Bordeaux ait été choisie pour cette dernière réunion. sauf s'il s'agit de privilégier les personnes de Bordeaux favorables au projet, le Port Autonome de Bordeaux, notamment.

Dans votre lettre, vous parlez « d'échange serein non assuré par les participants ». Comment être serein lorsque je cite : « Le second débat à Royan a accouché lundi d'une soirée frustrante. La plupart des interrogations soumises à 4Gas l'ont été en pure perte... L'assistance attendait un complément d'explication à la réponse « un système de cogénération ». En tant que président indépendant, il vous appartenait de réclamer à M. Henk Jonckman cette précision. Comme si de rien n'était, je cite toujours (Sud Ouest du 31 Octobre) : « Le président de la commission particulière du débat public a déclenché un tollé général en embrayant sur la question suivante... »

Par la télévision aujourd'hui, nous affirmons que les villes de Royan et de St Georges risquent d'après un tracé, d'être traversées par un gazoduc... Je pose la question :

- 1) Est-ce exact ? Dans l'affirmative : Pourquoi ne pas en avoir parlé et vous, en tant que Président neutre et indépendant, pourquoi ne pas avoir incité les responsables à tout dire ! C'est cela un débat, mais il faut aussi vouloir accepter les critiques, les interrogations, et ne pas vouloir se contenter de personnes uniquement favorables au projet dans un but purement spéculatif. Il faut comprendre les craintes, les entendre et accepter les points de vue. C'est cela l'indépendance.

Je me permets également d'attirer votre attention sur des questions posées et qui n'ont toujours pas obtenu de réponse à ce jour, comme vous vous y étiez engagé :

- 1) Les réunions publiques avec des thèmes différents dans des lieux différents et éloignés ne placent pas les citoyens dans un but d'égalité
- 2) Que fait-on de la loi littorale dans un projet de cette envergure ?
- 3) Le préfet de la Gironde est certes compétent mais il convient également d'obtenir l'avis du préfet de la Charente Maritime, qui est très concerné par le projet. La compétence est conjointe.

Je note de nombreuses anomalies qui pourraient conduire à un recours contentieux devant la juridiction administrative, et je les réitère.

C'est la raison pour laquelle, j'insiste notamment pour qu'un débat public de synthèse ait lieu à Royan, en Charente Maritime et pas uniquement en Gironde.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mon respect.